

À propos de la précarisation du salariat : acquis et questionnements

Paul Bouffartigue

► **To cite this version:**

Paul Bouffartigue. À propos de la précarisation du salariat : acquis et questionnements. Lamanthe, Annie; Moullet, Stéphanie. Vers de nouvelles figures du salariat, Presses de l'Université de Provence, pp.145-157, 2016, Travail et gouvernance. halshs-01439400

HAL Id: halshs-01439400

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01439400>

Submitted on 9 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À propos de la précarisation du salariat

Acquis et questionnements

Paul BOUFFARTIGUE

La précarisation du salariat est au cœur des préoccupations sociales comme des recherches en sciences sociales depuis que l'inflexion financière et néolibérale du capitalisme a provoqué la déstabilisation de la société salariale. Cette dernière a fait l'objet de travaux et de débats majeurs, tels ceux de Robert Castel (1995 ; 2003), de Serge Paugam (2000). Dans les limites de ce chapitre, on souhaite résumer les principaux apports de deux séries de recherches auxquelles j'ai pu personnellement contribuer au cours des dernières années. Qu'il s'agisse des recherches centrées sur les implications de la précarité professionnelle sur l'action collective, ou de celles mettant en perspective la genèse de la catégorie de « précarité » – pour les pays du « nord » – et de celle d'« informalité » – pour les pays du sud, la déconstruction de ces catégories aide à éviter la pente misérabiliste des interprétations qu'elles induisent. Et permet ainsi d'étudier les dynamiques contradictoires qui sont associées à la précarisation salariale et d'interpréter autrement que comme étant « improbables » les résistances auxquelles elle donne lieu.

La précarisation salariale : non réductible à la précarité de l'emploi ni à une disparition des résistances salariales

On s'est efforcé de conceptualiser la notion de précarisation salariale, ou de « précarité professionnelle », dans une perspective de critique des catégories produites par l'Etat, mais aussi de la sociologie d'inspiration durkheimienne, laquelle privilégie le rôle des régulations étatiques dans la construction comme dans la déconstruction du salariat (Béroud et Bouffartigue 2009). Pour cette sociologie, la précarisation tend ainsi à signifier, unilatéralement, la fragilisation du salariat et la décomposition de la société salariale. Il faut ici rappeler que la sociologie risque toujours de rester

dépendante des catégories produites par l'État et les politiques publiques, y compris chez ses courants critiques, souvent captifs d'une approche critique surplombante, extérieure à l'expérience populaire et aux « compétences critiques » ordinaires qu'elle véhicule (Boltanski 2009).

Les trois faces de la précarisation salariale

On a donc proposé une approche de la *précarité professionnelle* – distinguée de la précarité sociale, ou de la *vulnérabilité sociale*, car ces deux notions ne se superposent pas nécessairement – à partir d'une combinaison des trois grands registres de la condition salariale : l'emploi, le travail, les droits sociaux et les relations professionnelles. Et en insistant sur l'enjeu décisif de ce dernier registre.

La face la plus visible de la précarisation salariale est la *précarisation de l'emploi*, telle que l'enregistre la croissance de la part de la force de travail embauchée sur des contrats de travail juridiquement instables, ou moins stables que le Contrat à Durée Indéterminée. Mais, outre que l'histoire même récente montre que le CDI n'a pas toujours signifié une forte protection juridique du salarié – il a fallu attendre les années 1970 pour observer un double mouvement de croissance des emplois dits « atypiques » et de consolidation des protections associées au CDI – on sait aujourd'hui qu'être en CDI est loin de protéger du risque de perdre son emploi. Au point que l'Enquête Emploi de l'INSEE ait introduit une question relative au sentiment d'incertitude sur la pérennité de l'emploi qui enregistre un fort sentiment de précarité d'emploi chez les salariés en CDI. Il faut donc envisager la précarité de *droit ou de fait* de l'emploi. Ne serait-ce qu'avec cette première approche, la précarité salariale concerne à un moment donné une forte proportion de la population active occupée (15 à 20 %), à laquelle il conviendrait d'ajouter les chômeurs (10 à 15 %), soit un quart à un tiers du salariat exposé directement à l'incertitude sur l'emploi.

La seconde face de la précarisation salariale est celle de la *précarisation du travail*. Reprenant ainsi, à la suite des développements de la sociologie de l'emploi, la distinction devenue classique entre emploi et travail, la précarisation du travail renvoie aux processus de dégradation de la qualité de l'activité de travail et de ses conditions concrètes d'exercice. Concrètement, il s'agit de l'intensification du travail, de la polyvalence contrainte, de l'incertitude sur le poste de travail qui sera le sien demain, de la flexibilité hétéronome des temps de travail, de l'affaiblissement des collectifs de travail, de la non reconnaissance, de l'absence ou la faiblesse de perspective de promotion professionnelle, de la surexposition aux risques professionnels, de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser un travail de qualité – du « travail empêché » (Clot 2010).

La tendance à la superposition de ces deux premières faces de la précarisation salariale est attestée lorsque l'on compare les conditions de travail des salariés en emploi précaire à celles dont bénéficient les salariés en emploi stable.

La troisième et dernière face de la précarisation salariale est celle de la *précarisation des droits sociaux et de la représentation collective*, qui se traduit concrètement par l'affaiblissement des capacités individuelles et collectives de résistance à l'exploitation et à la domination, dans la sphère du travail et au-delà. Qu'il s'agisse de la syndicalisation, de l'engagement dans la conflictualité collective,

ou de l'exercice de la citoyenneté, la précarisation salariale est associée en tendance à cette fragilisation politique du salariat. Et c'est en se rappelant l'étymologie du mot « précaire » – « obtenu par la prière » – que l'on mesure le caractère décisif de cette composante de la précarisation, en ce qu'elle tend in fine à renforcer l'exercice arbitraire de l'autorité patronale ou hiérarchique dans l'espace professionnel, ou de celui des institutions publiques dans l'espace extra-professionnel.

Bien évidemment, la principale résultante d'une condition salariale précarisée dans ces trois dimensions est l'incertitude des ressources économiques et donc la réalité ou la menace d'une précarisation ou vulnérabilisation sociale. D'ailleurs, on peut aujourd'hui considérer comme étant dans la précarité salariale un grand nombre de travailleurs, et surtout de travailleuses, en CDI ou même titulaires de la fonction publique, mais dont le salaire, qui, notamment lorsqu'ils ou elles travaillent à temps partiel, est trop faible pour leur permettre de sortir de la fragilité économique. La notion de *pauvreté laborieuse* témoigne d'une relation continue à l'emploi ne protégeant plus de la précarité salariale et sociale.

Reste que la distinction analytique de ces différentes faces de la précarisation salariale est précieuse si l'on souhaite avoir une vision à la fois complète et complexe, nuancée et non unilatérale ni irréversible des phénomènes concrets qu'elle recouvre. Ainsi, que la précarité du contrat de travail ne signifie pas un sentiment de précarité sociale, et qu'à l'inverse la stabilité du contrat de travail ne signifie pas un sentiment de non précarité sociale est clairement attesté par notre enquête auprès d'une population de salariés CDD ou de « Cdisés » récents de La Poste : un tiers des CDD disent « ne pas se sentir précaires », et seulement la moitié de ceux qui viennent d'obtenir un CDI sont dans ce cas (Bouffartigue 2009). C'est qu'entre la condition salariale individuelle et la condition sociale globale du salarié s'interposent évidemment ses modes sociaux d'insertion et l'ensemble des ressources – matérielles, culturelles, sociales – ou des fragilités qui lui sont associées. Chacun s'inscrit dans un parcours de socialisation et dans une trajectoire probable et possible qui ne se déduisent pas mécaniquement de la condition professionnelle occupée instantanément. La « désaffiliation sociale » (Castel) ou la « disqualification sociale » (Paugam), conceptualisations sociologiques de la notion commune d'« exclusion sociale » ou de « pauvreté » durable ne sont pas l'issue nécessaire des processus de précarisation professionnelle.

Ce n'est pas un hasard si la précarité salariale touche d'abord des catégories de main-d'œuvre socialement fragilisées par ailleurs, du fait de leur position dominée dans les rapports sociaux de sexe, ou/et de génération, ou/et de race. Mais, ici encore, penser dialectiquement c'est prendre en compte que des résistances qui s'originent dans d'autres rapports de domination que ceux directement liés à la condition de salarié peuvent en retour alimenter la conflictualité au travail. Tel est le cas de certains « jeunes des cités » qui s'engagent dans le syndicalisme : quand ils parviennent à se faire embaucher dans l'industrie automobile, ils se rebellent contre la hiérarchie de l'usine dans le prolongement d'une « culture de rue » forgée dans la confrontation rugueuse avec les forces de l'ordre (Berthonneau 2011).

Les « trente glorieuses », une parenthèse ?

C'est à partir de cette conceptualisation et réinscrit dans l'histoire de la société salariale que le processus contemporain de précarisation salariale peut être saisi dans ses ambivalences et dans sa singularité. L'histoire du salariat montre en effet à la fois que les « trente glorieuses » n'avaient pas éliminé la précarité salariale, qu'elles représentent une séquence assez exceptionnelle de stabilisation relative du salariat, et que le conflit de classe se joue moins sur l'enjeu de la stabilité ou de la mobilité de l'emploi en tant que telles, que sur celui du contrôle de cette stabilité ou de cette mobilité. L'important est de savoir qui, de l'employeur ou du travailleur – et de leurs organisations – contrôle la circulation sur le marché du travail. Il s'est agi d'un enjeu très important au XIX^e siècle pour ces ouvriers de métiers qui ont formé l'ossature du jeune mouvement ouvrier et qui, attachés qu'ils étaient à cette conquête de la Révolution française - pouvoir enfin « changer de maître » – revendiquaient la fin du « livret ouvrier », qui fonctionnait comme outil patronal visant à limiter leur mobilité.

C'est ici que le concept de « salariat bridé » (Moulier-Boutang 1998) est important, parce qu'il indique à quel point la domination patronale peut être organiquement liée à la privation – de droit ou de fait – d'un droit majeur du salariat « libre », celui de pouvoir circuler sur le marché de la force de travail. Selon cet auteur, des formes de salariat hybrides entre esclavage et salariat ont joué un rôle essentiel dans la formation du capitalisme dans de vastes régions du monde – Amériques, Afrique du Sud, Europe orientale – , parce que la première forme de résistance ouvrière est celle de la fuite. Et le capitalisme contemporain offre encore de très nombreux exemples de ce « salariat bridé », où l'extrême précarité salariale n'a rien à voir avec la stabilité chez l'employeur, mais tout à voir avec l'impossibilité de le quitter. La figure du « travailleur sans papier » en forme une illustration saisissante. De même que l'existence de leurs mobilisations collectives fournit une illustration que l'extrême précarité ne signifie pas nécessairement silence et invisibilité sociale.

En fait, deux perspectives bien distinctes de sécurisation des conditions d'existence ont été présentes dans le jeune mouvement ouvrier, et on oublie trop souvent qu'une seule l'a emporté au XX^e siècle. La première est celle de l'organisation et du contrôle d'un marché du travail de type professionnel, où les ouvriers circulent sans que les périodes d'interruption éventuelle de travail ne se traduisent par une perte substantielle de ressource. C'est l'exemple connu des dockers ou des intermittents du spectacle, ou, bien moins connu, celui des bûcherons du centre de la France (Pigenet 2009). La seconde perspective est celle de la sécurisation du contrat de travail passé avec un seul employeur, dont la contrepartie historique a été l'acceptation de la subordination à l'organisation capitaliste du travail. On a là la matrice du compromis fordien – possibilité de négocier la redistribution des gains de productivité, contre acceptation de la division taylorienne du travail – dont les implications très lourdes en termes de renoncement à peser sur le contenu du travail ont été critiquées radicalement par Trentin (2012). De ce point de vue, la mise en mouvement récente d'une partie du syndicalisme sur ces deux enjeux indissociables que sont le type de perspective revendicative en termes de sécurisation du salariat – avec un mot d'ordre comme celui de « sécurité sociale professionnelle » – et la qualité du travail montre que les leçons d'une expérience historique peuvent être prises en compte.

Cinq points d'appui des résistances

Il ne s'agit pas de nier à quel point la précarisation salariale est porteuse de divisions et d'affaiblissement des capacités de résistance et d'initiative du mouvement syndical. Mais, il s'agit de tenir compte de la singularité de la période actuelle au regard de l'histoire des vieilles sociétés capitalistes dans lesquelles elle ré-apparaît à une échelle de masse. Car, cela fait apparaître une multiplicité de points d'appui *potentiels*¹ pour les résistances sociales. Nous en relevons ici cinq principaux.

- 1- La salarisation de la population active étant achevée, les issues individuelles hors du travail dépendant ne sont pas pensables à l'échelle qu'elles connaissent jusque à l'époque de la crise économique des années trente. Et ce, bien qu'une des modalités de la précarisation professionnelle puisse être l'externalisation des activités par les entreprises *via* le passage du statut salarial au statut indépendant d'une fraction des salariés. C'est donc collectivement et de l'intérieur d'un statut salarial à repenser que le monde du travail est appelé à imaginer une sortie de la précarité.
- 2- Le « retour » de la précarité intervient au terme d'une longue période de construction d'une société salariale et d'un Etat social. Sans leur être mécaniquement liées, les progrès dans la scolarisation des classes populaires, ou encore dans la féminisation du salariat en sont indissociables.

Cela signifie d'abord que les normes sociales liées à la stabilité continuent largement de faire référence, et d'alimenter débats et conflits autour de la « flexibilité ». Dans notre pays, on l'a vu à propos du projet de « Contrat Première Embauche »². On le voit également au travers de la récurrence de difficultés de recrutement sur des emplois précaires et dégradés, malgré le chômage de masse, emplois qui sont souvent pourvus par l'appel à l'immigration. Et si les travailleurs immigrés ont toujours été infériorisés sur le plan des droits, la présence massive de « sans papiers » indique bien aujourd'hui les limites et les contradictions des politiques de contrôle des flux migratoires dans une perspective de stricte adaptation aux besoins des employeurs. Dans un pays comme l'Argentine, le mouvement des *piqueteros* renvoie à la prégnance dans la mémoire populaire d'un passé encore proche où les pauvres ne l'étaient pas (Merklen 2009). Cela signifie ensuite qu'après s'être opposées à l'intrusion de la loi dans les entreprises, puis avoir appris à peser sur l'élaboration, l'application et l'interprétation d'un droit du travail, les organisations patronales sont amenées à intervenir activement dans la recomposition de ce dernier, notamment par l'impulsion de la logique dérogatoire (Cingolani 2009).

Cela signifie enfin que c'est moins à un retrait de l'État qu'à sa mobilisation dans la régulation de la précarité professionnelle qu'on assiste.

Les formes contemporaines de résistance à la précarisation professionnelle doivent beaucoup à cette deuxième donnée : incidences de la poussée de la scolarisation en matière de refus du déclassement ; persistance de l'attachement à la

1 Potentiels en ce que qu'ils ne sont pas nécessairement activés par les organisations syndicales, compte tenu de leurs orientations stratégiques (cf. plus bas).

2 En janvier 2006, le gouvernement annonce la création d'un nouveau type de contrat de travail destiné aux jeunes, offrant notamment la possibilité aux employeurs de pouvoir pendant deux ans rompre le contrat de travail sans en donner le motif. Ce projet provoque des manifestations massives de la jeunesse scolarisée rejointe par les syndicats de salariés, avant d'être retiré.

mobilité choisie, malgré l'importance du sous-emploi : un salarié sur quatre parmi ceux qui ont un statut d'emploi précaire déclare avoir choisi ce statut. La vague du chômage et de la précarité n'a donc jamais entièrement enseveli ces aspirations au dépassement de la subordination, et, au-delà, à la recomposition et à la réappropriation personnelles des temps sociaux.

- 3- Une série de transformations sociales, politiques et culturelles, intervenues depuis la Seconde guerre mondiale, alimentent les capacités de résistance dans la sphère du travail : extension relative de la démocratie politique – à commencer par l'accès des femmes au suffrage universel – , contestations d'une série de rapport de domination sociale via des mouvements sociaux qui ont réussi à se déployer sur le long terme.
- 4- La précarisation professionnelle s'inscrit dans un retour plus large de l'incertitude, qui pèse à sa manière sur la fraction mieux protégée du salariat, d'autant plus que l'on accepte sa définition large et multidimensionnelle précisée plus haut. Mieux, elle solidarise objectivement les composantes relativement stabilisées du monde du travail et ses composantes précarisées, dans la mesure où intensification du travail et précarisation sont les deux faces d'un même processus, et que la pression sur le pouvoir d'achat des salaires et des retraites de la masse des salariés au delà de leur statut d'emploi, s'est accentuée depuis la crise économique et financière de 2008.
- 5- Des exigences de stabilité reposent sur les formes modernes de la compétence professionnelle et de la coopération productive. Si la précarité professionnelle prend principalement la forme d'une polarisation de la main-d'œuvre entre emplois précaires et emplois stables, se traduisant par le maintien d'une stabilité moyenne élevée dans l'emploi, on ne peut réduire ce phénomène à une stabilisation forcée des travailleurs sous l'effet de la menace du chômage. Le rôle accru des services, des connaissances, de l'implication subjective dans les activités professionnelles interdisent la généralisation du modèle du travailleur jetable.

Du point de vue des contextes concrets de l'action syndicale, il est important de distinguer deux types de configurations productives dans lesquelles diffèrent grandement les conditions d'une rencontre entre, d'une part, l'expérience et les espérances sociales des salariés à statut précaire, et d'autre part l'acteur syndical : la précarité de type « file d'attente aux portes de l'emploi statutaire » diffère de la précarité structurelle d'un secteur d'activité. Dans le premier cas, le syndicalisme dispose à la fois de certaines forces, et de ressources stratégiques classiques qui ont fait leur preuve – mais dont l'efficacité faiblit avec la contraction généralisée des emplois stables ou à statut –, sur le mode de la revendication de « titularisation des hors statut ». Dans le second cas, il s'agit souvent de « déserts syndicaux » dans lesquels les travailleurs précaires n'ont d'ailleurs pas nécessairement le désir de se stabiliser (Bouffartigue 2008). Mais même dans ce cas, il y a des résistances et il peut y avoir des grèves, comme on a pu l'observer dans la restauration rapide, l'hôtellerie, la grande distribution. Ici, on a sans doute sous-estimé les implications contradictoires de la montée des activités de service, qui sont en même temps des hauts lieux de la précarité salariale. Une illustration forte en est fournie par le travail pionnier de Ferreras (2006) sur le monde des caissières. En effet, elle montre à la fois la réalité du « régime d'interaction domestique » qui forme la trame de pratiques managériales fondées sur l'arbitraire, d'un régime des « faveurs », et non d'un régime de droits.

Mais elle montre aussi que leurs résistances s'appuient sur les acquis du « régime d'interaction civique », ou « démocratique », basé sur le principe de l'égalité des personnes, qui domine dans la vie hors travail dans les sociétés démocratiques.

Comprendre les formes de soumission ou de contestation associées à la précarité professionnelle, c'est nécessairement prendre en compte la composition sociale de la population la plus exposée à cette précarité, et donc les rapports sociaux de domination et les dynamiques d'inégalités sociales qui vont avec³. Pour quelles composantes de la main-d'œuvre la précarité professionnelle demeure-t-elle un passage, une sorte de moratoire vers des emplois stables et plus valorisés ? Et pour quelles autres composantes ce n'est pas le cas ? Il est évident que le niveau de diplôme, le sexe et l'origine ethnique jouent ici un rôle majeur. Toujours est-il que, dans les secteurs d'activité qui sont les plus organisés sur la base du précaire, la capitalisation des résultats de l'action collective – y compris en termes de simple respect du droit du travail ou de consolidation de sections syndicales – est rendue extrêmement difficile par l'instabilité même de la main-d'œuvre et son émiettement dans des unités de faible taille.

Entre les points d'appui potentiels aux résistances salariales dans la dynamique même de la précarisation et le déploiement d'une action collective susceptible de la freiner, voire de la subvertir, s'interposent les choix stratégiques et les dispositions pratiques des organisations syndicales. On renvoie ici à des développements publiés par ailleurs⁴. Signalons simplement que le redéploiement des capacités syndicales vers les précaires n'a rien de spontané, puisqu'elle implique un certain volontarisme de la part d'organisations qui peuvent se contenter d'une légitimité institutionnelle – reconnaissance par le système de relations professionnelles – , plutôt que de chercher à élargir leur légitimité auprès d'un salariat élargi, y compris en modifiant l'architecture de la forme syndicale⁵. Volontarisme qui conditionne la possibilité offerte aux précaires de se reconnaître dans le syndicalisme, au travers d'une diversification des figures d'identification, ce qui suppose la fidélisation et la promotion de militants issus des fractions dominées du salariat.

« Précarisation » et « informalisation » : des conceptualisations hétérogènes pour des processus entremêlés et contradictoires

Bien que contemporaines, les catégories de « précarité » et d' « informalité » comportent une différence majeure. La première s'origine dans la sphère politique et circule largement entre l'ensemble des sphères sociales – incluant celle de l'expérience commune – la seconde provient de la sphère experte des institutions internationales. Et, sauf exception, elle n'est pas appropriée dans le langage populaire, en particulier en tant que référence identitaire mobilisatrice (Bouffartigue et Busso 2011).

3 Cf. Dewetter et Rousseau (2011), qui mettent en relation de manière très convaincante la dynamique des inégalités sociales et le développement des emplois dans les services à domicile. Avec des parentés entre le blanchiment d'une partie de ces activités et ce qui se passe dans des pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil...).

4 Cf. la conclusion de Bérout et Bouffartigue, 2009..

5 Ce qui ne va pas sans conflits d'intérêts, quand, par exemple, il s'agit de redéployer des moyens humains et matériels des fédérations vers les unions locales ou des syndicats de site.

Dépasser les présupposés des deux catégories

Les transformations du capitalisme se sont traduites par une déstabilisation des vieilles sociétés salariales au nord, se traduisant en particulier par la croissance d'un précaire et par l'extension d'un secteur informel – mais rarement signé comme tel : on parle davantage d' « économie souterraine », de « travail au noir », ou de « travail dissimulé » –, souvent déjà massif au sud dans la période précédente. Mais on observe aussi, au nord comme au sud, une interpénétration des formes sociales d'activité et de travail, avec des combinaisons multiples entre les dynamiques de précarisation de l'emploi salarié et d'informalisation des activités. C'est pourquoi, le retour critique sur l'usage de ces deux notions est devenu pertinent pour des pays assez distincts. À quelles conditions peuvent-elles être fécondes ?

- 1- Les notions de « précaire » et « stable », « informel » et « formel » doivent être pensées de manière non dichotomique, mais comme des pôles unis par une relation dialectique, entre lesquels existe un continuum de situations entrelacées et plus ou moins hybrides.
- 2- « Précarité » comme « informalité » désignent des situations, des expériences et des mondes sociaux hétérogènes, même si les personnes concernées « ont en commun le fait de tirer leurs revenus de leur travail et appartiennent en même temps à des groupes sociaux subalternes » (Bouquin et Georges 2011, p. 23).
- 3- Les individus peuvent circuler entre « précarité » et « stabilité », entre « informalité » et « formalité », ou combiner au même moment des activités relevant des deux registres.
- 4- Les visions misérabiliste comme populiste sont à écarter : la première sous-estime les capacités d'initiatives et la positivité dont peuvent témoigner certains parcours ou certaines activités « informelles » ou « précaires » ; la seconde sur-estime les potentialités d'autonomie et d'alternative dont elles seraient porteuses.
- 5- Finalement, ces catégories sont à utiliser pour viser les dynamiques qui animent les activités économiques et les groupes sociaux concernés, sans les isoler de l'ensemble des rapports sociaux et des transformations sociales. Parmi ces dynamiques, celles des nouvelles formes de domination et de résistance des milieux populaires, de leurs modes de segmentation, de division, de hiérarchisation internes, mais aussi les formes de mobilisation et de représentation collectives qui y sont associées, doivent être mieux explorées. Il faut alors admettre l'existence de « compétences critiques » chez les acteurs les plus dominés ; et s'interroger sur les nouvelles formes de sécurisation des conditions d'existence et de promotion de la citoyenneté appelées de l'intérieur même des processus en question. C'est à l'horizon de ce chemin que des catégories de pensée plus pertinentes peuvent surgir.

Des processus non linéaires

L'histoire des vieux pays industrialisés montre que la précarité professionnelle n'y a jamais été éradiquée, et l'histoire des pays de la périphérie qui ont connu un certain développement industriel montre que le secteur informel y a toujours occupé une

certaine place. Reste que les processus de précarisation et d’informalisation sont des tendances lourdes observables depuis les années 1980. Mais, ces dernières ne sont pas linéaires, car leurs liens avec la globalisation et la croissance sont complexes, marqués qu’ils sont par les dynamiques inégalitaires entre régions et pays du monde. Des inflexions politiques peuvent contredire les orientations néo-libérales. La notion de « métropolisation », enfin, qui déborde la notion de mondialisation néo-libérale, participe des dynamiques de l’informalisation.

Dans les pays du nord, le mouvement de précarisation peut connaître des coups d’arrêt significatifs. Ainsi en France, la mise en place des « 35 heures » (1998-2002) s’est traduite par un tassement de l’emploi à temps partiel et à durée déterminée. Dans plusieurs pays européens, la mise en place de politiques restrictives en matière de flux migratoires n’a pas empêché des mesures de régularisation de travailleurs immigrés irréguliers. En France, l’évolution conjoncturelle du taux de chômage est plus sensible que celles de l’emploi précaire pris dans son ensemble. La crise financière et économique de 2008-2009 ne s’y est pas traduite par l’explosion des emplois précaires mais par la croissance du chômage. Chaque pays répond aux crises économiques à partir des propriétés « sociétales » de son système d’emploi et de relations professionnelles.

En Argentine ou au Brésil, le secteur informel n’avait pas l’importance qui était la sienne dans d’autres pays⁶. Mais les programmes d’ajustement structurels, de privatisation et de déréglementation s’y sont traduits à partir de la fin des années 1980 par l’explosion simultanée du chômage, de la pauvreté, de la précarité et de l’informalité. Depuis le début des années 2000, c’est au contraire à une diminution des emplois informels qu’on assiste. Au Brésil, de 1998 à 2008, la part de la population active bénéficiant d’un emploi formel passe de 54,9 % à 62,1 % (Pochman, Abilio 2011). En Argentine, le travail informel a culminé à 49,7 % en 2003, pour ensuite diminuer à 34 % en 2011 (Données EPH-INDEC), notamment à la suite d’une campagne gouvernementale en faveur de l’enregistrement de l’emploi domestique. Ces inflexions traduisent l’arrivée au pouvoir de nouvelles équipes gouvernementales, diversement appuyées sur les mouvements populaires surgis au cours de la période précédente. *A contrario*, dans un pays comme le Mexique qui n’a pas connu une telle inflexion politique, l’emploi informel a continué à progresser : 28,5 % en 2009, hors emploi domestique et indépendant (Czarnecki 2011).

Au nord comme au sud, ces inflexions peuvent prendre la forme de passages de l’informalité à la précarité, à l’image de la régularisation d’une partie du travail domestique non déclaré, en France et en Argentine. Selon des mécanismes assez proches, des mesures publiques y ont encouragé la déclaration de l’emploi. En Argentine, de 2005 à 2008, l’emploi formel des employées domestiques a bondi de 5 à 40 %. Même si les emplois concernés restent typiques de l’emploi salarial dégradé, associé à la pauvreté laborieuse ; même si ce mouvement participe de l’accentuation du clivage de classe au sein des femmes⁷ ; même si le cadre légal est très spécifique au secteur ; même si les pratiques de contournement des règles

6 Le taux d’emplois informels est estimé à 96 % de la force de travail féminine en Inde, autour de 10 à 15 % de l’ensemble de la main-d’œuvre dans l’Union Européenne, et de 30 à 60 % selon les pays en Amérique latine (Tokman 2001).

7 Puisqu’elles incitent les femmes des classes supérieures et moyennes à déléguer leur travail domestique à des femmes des milieux populaires (Hirata et Kergoat 2008).

restent nombreuses ; enfin, même si il n'intervient pas sur « la manière dont la relation entre les deux parties est gérée au quotidien » (Tazziani 2011, p. 103), ce mouvement est significatif des tensions qui caractérisent les dynamiques de précarisation et d'informalisation.

Un autre exemple peut être pris dans un autre secteur qui se caractérise par une informalité de masse, le commerce ambulante. Dans plusieurs centres historiques de grandes villes latino-américaines, comme Mexico et Lima, « dans le but de recréer un centre historique symbolique, des politiques municipales d'expulsion et de relocalisation du commerce de rue dans des marchés ont été mises en place » (Stamm 2006, p. 91). Elles « ont pour but de formaliser le commerce informel, mais surtout de libérer des espaces publics ». Les résultats sont divers et mitigés : seule une partie des vendeurs a été déplacée vers des zones commerciales aménagées, d'autres reproduisent leur activité dans des quartiers moins régulés, d'autres contournent les interdictions (vente mobile). Les trajectoires de ces travailleurs et les effets sociaux concrets de ces politiques publiques dépendent en effet de leur pouvoir de négociation avec les autorités.

Les fluctuations de la tendance à l'informalisation des activités ne sont pas seulement liées à la croissance économique et à son encastrement politique et institutionnel, mais aussi à d'autres phénomènes complexes, comme les nouvelles modalités de circulation des hommes et des marchandises :

Ce qui est considéré comme formel ici peut apparaître comme informel là. La globalisation implique que les acteurs métropolitains raisonnent à plusieurs échelles : une entreprise peut se délocaliser pour profiter de règles plus avantageuses ailleurs, tout comme un travailleur peut émigrer pour les mêmes raisons. Les filières du commerce ambulante jouent de ces différences de formalité comme elles jouent des jeux des échelles : des vendeurs sénégalais immigrés illégalement en Europe peuvent vendre des ceintures péruviennes achetées à Mexico par un intermédiaire allemand entré avec un visa de touriste. (Monnet 2006, p. 104)

Du repérage quantitatif à l'identification d'expériences de lutte

Chercher à repérer les formes de résistance, d'organisation et de représentation collectives qui se déploient dans les secteurs précaires et informels du monde du travail et des milieux populaires, nécessite de préciser quels sont les secteurs d'activité concernés.

Dans un pays du nord comme la France, on peut s'appuyer sur un puissant appareil statistique pour repérer et discuter l'ampleur de la précarisation salariale à partir de multiples éclairages complémentaires, qui sont ceux de l'emploi, du travail, des relations professionnelles. Les secteurs d'activité et les composantes du salariat les plus concernés sont assez bien connus.

Dans les pays du sud, deux approches complémentaires permettent d'étudier empiriquement le travail ou le secteur informel. La première, « légaliste », les définit par la distance à la loi. La seconde, « dualiste », les définit par le type d'unités productives (facilité d'accès, faible séparation entre travail et capital, utilisation intensive de la main-d'œuvre, faible division du travail). La dernière définition d'« économie informelle » adoptée par l'OIT combine ces deux approches, puisqu'incluant

les travailleurs qui sont sans protection, même s'ils relèvent d'entreprises « formelles ». Les principaux secteurs d'activités informelles des pays du Sud sont le commerce ambulante, la restauration, le travail domestique, l'agriculture, l'artisanat, la récupération, la construction, le travail artisanal ou semi-industriel à domicile. En Argentine, la moitié du million d'employées domestiques n'est pas enregistrée ; en 2002, 80 000 à 100 000 *cartoneros* vivent de la récupération de déchets ; en 2006, on dénombre 100 000 *motoqueros*⁸ (De Gracia 2011). Au Brésil, l'emploi domestique mobilise 6,5 millions de personnes, et la vente ambulante occupe 200 000 personnes à Sao Polo.

C'est parce que la précarisation et l'informalisation sont des processus foncièrement contradictoires, dans lesquels le stable se mêle au précaire, le formel à l'informel, que peuvent surgir de leur sein des résistances collectives.

Toute activité économique suppose un minimum de compétences, d'apprentissages et donc de stabilité et d'insertion dans des collectifs. La coopération productive suppose et soutient des formes de solidarités élémentaires, très souvent fondées d'abord sur les réseaux familiaux ou ethniques. Parmi les travailleurs de la construction à Abidjan, tous embauchés informellement pour quelques semaines, Guichaoua (2006) relève de multiples dispositifs de protection – recommandations pour l'accès à l'emploi, partage de logements, participation à une tontine ou à une association, bénéfice de transferts monétaires –, inscrits dans trois types de relations d'assistance : réciprocité entre égaux, mais aussi dépendance extra-économique, tutelle consentie. Brassamin (à paraître) montre le rôle des réseaux familiaux et communautaires dans l'insertion des migrants boliviens sur les marchés itinérants de Buenos Aires, et leur rôle dans les parcours de promotion.

À ces solidarités « informelles » s'ajoute la présence, réelle ou symbolique, du formel et du légal dans la construction même des activités dites informelles : rôle de la référence aux droits sociaux, même non appliqués, chez les travailleuses domestiques (Tizziani 2011) ; présence ou omniprésence des instances politiques dans la régulation des espaces dédiés au commerce informel (Busso 2007).

Pour certains travailleurs précaires ou informels, ou à un moment de leurs parcours de vie, leur condition peut être vécue positivement, et traduire l'effort pour se réappropriier son destin, comme ces femmes de ménage de l'hôtellerie, immigrées africaines qui, inscrites, *via* le salariat, et bien que précaires, dans un processus d'émancipation de la tutelle du mari⁹; ou ces jeunes intérimaires « de profession » utilisant leur statut d'emploi pour mettre à distance les astreintes du salariat classique. La précarisation des hommes peut inciter les femmes à entrer sur le marché du travail, formel ou informel, ce qui fait bouger les rapports de sexe (Abilio 2011). Et l'accoutumance à la mobilité dédramatise parfois le risque de licenciement associé à la participation à une grève.

À ces bases « structurelles » se combinent des dimensions « historico-culturelles » qui peuvent nourrir des solidarités et des résistances collectives, comme la conquête de droits démocratiques dans l'espace national, ou encore la mémoire d'un passé fait de progrès social et de conquêtes du salariat. Car la précarité salariale

8 Coursiers motorisés en deux roues.

9 Processus actualisé et mis à l'épreuve tout à la fois lorsqu'elles se mettent en grève, comme lors du conflit chez ARCADE travaillant pour le groupe hôtelier ACCOR (Eff 2003 ; 2004a ; 2004b).

au nord, comme l’informalisation du travail au sud font suite à une période de recul de l’insécurité sociale et de progrès de l’institution salariale. Or, cette période a nécessairement laissé des héritages en termes de normes d’existence souhaitable.

Telles sont les conditions qui éclairent l’apparition de conflits sociaux ou de formes d’organisation « improbables » – parfois autonomes et parfois associées, voire intégrées aux syndicats de salariés – de travailleurs précaires ou informels, dont nous avons initié le repérage, notamment dans des pays comme l’Argentine ou le Brésil (Bouffartigue et Busso, à paraître). Certaines expériences ont été bien étudiées. Qu’il s’agisse de groupes sociaux particulièrement vulnérables, comme les *cartoneros* (ramasseurs de papiers et cartons) de Buenos Aires dont l’action a convergé avec d’autres intérêts et d’autres acteurs sociaux, animés par des préoccupations environnementales (tri sélectif) et économiques (réduction du coût du ramassage) (Gorban à paraître). Ou qu’il s’agisse de groupes dans lesquels s’est développée une action syndicale plus classiquement fondée sur une communauté de travail dotée de valeurs professionnelles positives (valorisation de l’indépendance et de la prise de risque), comme chez les coursiers dans la même ville de Buenos Aires (De Gracia 2011). Étudier de telles expériences dans l’extrême diversité de leurs contextes sociétaux et de leurs orientations stratégiques formerait un programme de recherche pertinent dans une perspective visant à débusquer ce que la « mondialisation » provoque non seulement comme décomposition des tissus sociaux, mais aussi comme recompositions des solidarités populaires.

Conclusion

Outre l’étude des mouvements sociaux associés aux résistances à la précarisation des mondes du travail, quatre autres pistes de recherche me semblent devoir être explorées plus avant.

- 1- Mieux prendre en compte le rôle des politiques publiques, et le rôle des migrations dans la construction sociale de la précarité-informalité et des figures sociales qui l’incarnent. Cela permet de mettre en relation des figures sociales apparemment bien distinctes, telles le « précaire assisté » – à la fois « bénéficiaire » d’aides sociales, et incité par les politiques dites d’ « activation » à exercer une activité professionnelle –, et le « travailleur sans papiers », dont on peut penser qu’ils peuvent se retrouver en concurrence sur le marché du travail (Bouffartigue 2012).
- 2- Étudier les liens entre les formes de solidarité abstraite portées par l’État – et leur recul tendanciel – et les formes de solidarités concrètes, familiales ou localisées. Dans les vieilles sociétés salariales, l’Etat et la protection sociale ont joué un rôle croissant et majeur dans le recul de la précarité des ressources et l’insécurité sociale, affaiblissant la nécessité du recours aux solidarités familiales et/ou de proximité. Cela a été beaucoup moins le cas dans les pays du sud, dans lesquels le poids des activités dites informelles va de pair avec l’organisation sociale et collective très dense qui les soutient. Il est probable que l’installation de larges segments des milieux populaires dans la crise et la précarité professionnelle et sociale ait contraint ou favorisé la re-mobilisation, sous de nouvelles formes, des vieilles solidarités de proximité : mais dans quelles conditions, et avec quelles

différenciations et inégalités ? N’y aurait-il pas à creuser l’étude comparée des formes de solidarité de proximité associées aux emplois précaires au nord et aux activités informelles au sud ? Ces questions sont cruciales pour comprendre la dialectique entre formes d’adaptation/soumission aux conditions d’existence précaires et formes de résistance ou de mobilisation face à ces conditions.

- 3- Appréhender la précarité comme disponibilité temporelle extensive. Une des manières d’approcher la précarité professionnelle est celle de la soumission ou de la dé-possession temporelle, aux antipodes de la flexibilité autonome des travailleurs les plus qualifiés (Bouffartigue et Bouteiller 2012). On pense d’abord à l’insécurité des ressources et au raccourcissement de l’horizon temporel qu’elle provoque, mais on peut réfléchir aussi en termes de disponibilité temporelle extensive. Les mécanismes qui en sont au principe tiennent d’abord à la position de faiblesse des salarié-e-s concerné-e-s sur le marché du travail, elle-même liée à leur absence de qualification reconnue, aux modes d’oppression sociale qu’elles et ils subissent – domination de sexe, de race, d’âge etc. Mais ils tiennent également aux modalités propres d’emploi et de travail qui s’imposent ici. C’est le cas du travail à temps partiel contraint, où un salaire horaire faible pousse à occuper d’autres emplois à temps partiel et donc à démultiplier les lieux du travail. Devetter (2006) a montré qu’alors que les modes de disponibilité temporelle typiquement masculine (heures supplémentaires, travail de nuit) continuaient d’être rémunérés, ce n’est pas le cas des modes de disponibilité temporelle féminine (contraintes temporelles internes au travail : absence de pause ou pauses très longues, variabilité fixée par l’entreprise, impossibilité d’interrompre le travail). C’est le cas de ces travailleurs journaliers – tous afro-américains, ou immigrés latino-américains, souvent sans papiers – étudiés par Chauvin (2010). Leur précarité n’est pas liée à leur instabilité, ils vivent au contraire une stabilité contrainte et une disponibilité temporelle extensive au travail, puisqu’ils doivent demeurer à disposition d’un ensemble d’employeurs pour survivre.
- 4- Il s’agit enfin de revisiter le droit du travail et son histoire. On sait que le développement de la précarité professionnelle a suscité nombre de propositions de réformes du droit du travail et de la protection sociale (« sécurité sociale professionnelle », « sécurisation des parcours professionnels »). De ce point de vue, les travaux de Supiot, qui poursuit ses réflexions, sont fondamentaux. Le retour historique sur le droit du travail devrait permettre de les alimenter. Cottureau (2002), par exemple, qui développe une vision très originale quant à l’importance d’un droit des ouvriers avant l’apparition du « droit du travail » au XIX^e siècle : les ouvriers de métier ont alors un vrai droit à la non subordination, c’est-à-dire à contrôler l’organisation de leur travail. Du coup, il met l’accent sur le revers du contrat de travail, protection certes, mais acceptation de la subordination et de l’organisation capitaliste du travail industriel, intériorisée par le mouvement syndical et ouvrier. Or, selon Supiot (2011), les « révolutions du travail » se traduisent pour les travailleurs à la fois par plus de précarité et par plus de responsabilités, ce qui impose de concevoir un nouveau cadre institutionnel pour une « politique du travail », à l’échelle individuelle (contenu et sens du travail), de l’entreprise, comme de l’Union Européenne.